



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medicaments

Question écrite n° 50193

Texte de la question

Mme Christiane Papon s'étonne du délai anormalement long pris par M le ministre des affaires sociales et de l'intégration pour répondre à sa question n° 45300 (Journal Officiel du 8 juillet 1991), relative aux autorisations de mises sur le marché des interférons alpha-2, pour diverses indications d'hépatites. En effet, depuis cette date, l'autorisation de mise sur le marché a été accordée aux interférons alpha-2 pour les seules indications d'hépatites chroniques actives B Or, parmi les pays qui se sont clairement prononcés en faveur de l'utilisation de cette thérapeutique, la France est le dernier pays européen à ne pas détenir encore l'autorisation de mise sur le marché dans les cas d'hépatites chroniques actives C. Pourtant, et cela est reconnu, l'emploi de ce traitement constituerait un progrès thérapeutique majeur pour les malades atteints de cette affection redoutable. Elle lui demande dans quel délai il envisage de répondre aux attentes de la communauté scientifique et des patients, afin d'éviter qu'une situation préjudiciable aux malades ne perdure.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que les autorisations de mise sur le marché accordées respectivement à la spécialité Introna et à la spécialité Roferon ont été modifiées par décisions du 30 décembre 1991, afin d'étendre leurs indications thérapeutiques. Outre leurs indications initialement reconnues, ces spécialités peuvent maintenant être prescrites pour traiter l'hépatite chronique active non A, non B de l'adulte.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Christiane](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50193

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4663